

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2523

20 novembre 2010

SOMMAIRE

64 Investments S.A.	121087	Friedhaff II S.A.	121100
Acrاف International S.A.	121090	Friedhaff S.A.	121100
Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A.	121091	GILLESSEN FRERES SPRL; Succurale de Luxembourg	121104
Alpha Pyrenees Luxembourg	121090	Julvier Investissements S.A.	121093
Amentum Lux S.à r.l.	121090	LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial	121091
AMICI SA	121091	L'Alsacienne S.A.	121104
Brave B Lux S.A.	121091	La Ramure SA	121088
BRE/Europe S.à r.l.	121092	M.A.S. (Medical Assistance Service) S.A. Holding	121087
BRE/Europe S.à r.l.	121092	Mineral Exploration S.A.	121092
BRE/Genevilliers S.à r.l.	121092	MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial	121104
BRE/Genevilliers S.à r.l.	121092	RUMU, s.à r.l.	121058
BRE/German Hotel Holding III S.à r.l. ...	121093	SKLUX S.A. SPF	121058
BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l.	121093	Swisscanto (LU) Sicav II Advisory Company Holding S.A.	121063
Centuria PVI S.à r.l.	121098	Teamlux Holding S.A.	121063
Cerved Luxco	121064	TeamSystem Luxco	121064
Combourg S.A.	121098	Threadline Capital S.A.	121063
Creaction International S.A.	121099	Threadline Capital S.A.	121063
Dansor S.à r.l.	121058	Threadline Capital S.A.	121064
Dexia Carbon Capital S.à r.l.	121099	TMC Immo S.à r.l.	121100
DKV Globality S.A.	121102	Top Motors S.à r.l.	121082
D.N.D. Buildings S. à r.l.	121103	Top Motors S.à r.l.	121082
Enumdns S.A.	121099	Tournesol S.A.	121086
Epuramat S.A.	121098	Vence Investment S.A.	121086
European Consultants (Luxembourg) S.A.	121103	Vrokolux S. à r.l.	121086
Fédération de Kickersport Luxembourg	121082	West Park Management Services S.à r.l.	121087
Finpic S.A.	121103		
Flipo Participations S.à r.l.	121103		
Foncier & Participations S.A.	121104		
Friedhaff III S.A.	121100		

RUMU, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 51, route de Bascharage.
R.C.S. Luxembourg B 106.933.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138215/10.

(100156945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

SKLUX S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.655.

Suivant décision de l'actionnaire et administrateur unique du 13 octobre 2010, le siège social de la société est transféré à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138217/12.

(100157455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Dansor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 156.193.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of October.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP, a company from Panama, having its registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank, Building 2nd Floor, Panama (Panama);

here represented by Mylene Basso, employee, with professional address at 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 October 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning Holding Companies.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “DANSOR S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred (12.500) Euros represented by one hundred twenty five (125) shares of one hundred (100) Euros each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
- Mr. Eddy Dôme, with professional address at 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
- 2) The address of the Company is fixed in 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

FLOCKTON INTERNATINAL CORP, une société de droit panaméen ayant son siège social au East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank, Building 2nd Floor, Panama (Panama), ici représentée par Mylène Basso, employée, ayant pour adresse professionnelle le 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d’autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: “DANSOR S.à r.l.”

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) EUR représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d’une valeur nominale de cent (100,-) EUR chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d’achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l’article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l’objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l’assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) EUR est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Eddy Dôme, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44656. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010139869/248.

(100160805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Swisscanto (LU) Sicav II Advisory Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.207.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Pour SWISSCANTO (LU) SICAV II ADVISORY COMPANY HOLDING S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010138222/15.

(100156998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Teamlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010138225/11.

(100156874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Threadline Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.329.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138226/10.

(100157047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Threadline Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.329.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138227/10.

(100157050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Threadline Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 113.329.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138228/10.

(100157052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**Cerved Luxco, Société en Commandite par Actions,
(anc. TeamSystem Luxco).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 104.614.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of September.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of TeamSystem Luxco (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 104614, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 March 2005 under number 186. The articles of incorporation have been last amended by a deed of notary Me Martine Schaeffer, on 17 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 August 2009 under number 1496.

The meeting is opened at 5 p.m., with Marc Elvinger, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company from "TeamSystem Luxco" into "Cerved Luxco";
2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred twenty-three thousand four hundred eighty-six euros and twenty five cents (EUR 1,423,486.25) through cancellation of seven hundred forty-four thousand ninety-eight (744,098) Class A Ordinary Shares and three hundred ninety-four thousand six hundred ninety-one (394,691) Class B Ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) held by the Company itself, in order to reduce it from its current amount of four million two hundred fourteen thousand three hundred forty two euros and fifty cents (EUR 4,214,342.50) down to an amount of two million seven hundred ninety thousand eight hundred fifty-six euros and twenty-five cents (EUR 2,790,856.25)
3. Conversion of the two million two hundred thirty-two thousand six hundred eighty-four (2,232,684) Class A Ordinary Shares into Ordinary Shares;
4. Increase of the Company's share capital by an amount of five hundred eighty thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 580,775) by the issuance of four hundred sixty-four thousand six hundred twenty (464,620) Ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) in order to increase it from its current amount of two million seven hundred ninety thousand eight hundred fifty-six euros and twenty-five cents (EUR 2,790,856.25) up to an amount of three million three hundred seventy-one thousand six hundred thirtyone euros and twenty-five cents (EUR 3,371,631.25);
5. Decision to set the authorized share capital at one hundred twenty-six million eight hundred seventy-five thousand (EUR 126,875,000) represented by a) Fifty million (50,000,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time; and b) Fifty million (50,000,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs and c) One million five hundred thousand (1,500,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreement and decision to renew, for a period of five years, the Company's authorized share capital and in particular the authorization granted to the general partner of the Company to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued unless the shareholders shall have otherwise agreed.

6. Subsequent restatement of the articles of incorporation;

7. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously resolves to change the name of the Company from “Teamsystem Luxco” into “Cerved Luxco”.

Second resolution

The general meeting unanimously resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of one million four hundred twenty-three thousand four hundred eighty-six euros and twenty five cents (EUR 1,423,486.25) through cancellation of seven hundred forty-four thousand ninety-eight (744,098) Class A Ordinary Shares and three hundred ninety-four thousand six hundred ninety-one (394,691) Class B Ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) held by the Company itself, in order to reduce it from its current amount of four million two hundred fourteen thousand three hundred forty two euros and fifty cents (EUR 4,214,342.50) down to an amount of two million seven hundred ninety thousand eight hundred fifty-six euros and twentyfive cents (EUR 2,790,856.25)

Third resolution

The general meeting unanimously resolves to convert the two million two hundred thirty-two thousand six hundred eighty-four (2,232,684) Class A Ordinary Shares into Ordinary Shares.

Fourth resolution

The general meeting unanimously decides to increase the share capital by an amount of five hundred eighty-thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 580,775) by the issuance of 464,620 Ordinary Shares having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) in order to increase it from its current amount of two million seven hundred ninety thousand eight hundred fifty-six euros and twenty-five cents (EUR 2,790,856.25) up to an amount of three million three hundred seventy-one thousand six hundred thirty-one euros and twenty-five cents (EUR 3,371,631.25);

Five hundred eighty-thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 580,775) Ordinary Shares have been subscribed as follows:

SUBSCRIBER:	ADDRESS:	Ordinary Shares:	Subscription Price:
Gianandrea De Bernardis	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	158,758 Ordinary Shares	€1,136,853.36
Michele Colavita	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	63,923 Ordinary Shares	€ 457,750.08
Vincenzo Ferrari	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	57,504 Ordinary Shares	€ 411,782.09
Stefano Matera	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	52,130 Ordinary Shares	€ 373,295.78
Fulvio Talucci	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	10,567 Ordinary Shares	€ 75,672.34
Fabrizio Lunazzi	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	6,791 Ordinary Shares	€ 48,627.69
Stefano Roversi	c/o TeamSystem SpA	10,568 Ordinary Shares	€ 75,678.54

	via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy		
Frederico Leproux	c/o TeamSystem SpA	49,992 Ordinary Shares	€ 357,990.23
	via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy		
Cristiano Zanetti	c/o TeamSystem SpA	52,130 Ordinary Shares	€ 373,295.78
	via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy		
TeamSystem Integral Investors S.à r.l.	9A, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach	2,257 Ordinary Shares	€ 16,157.89
TOTAL		464,620	€3,327,103.79

The Ordinary Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of three million three hundred twenty-seven thousand one hundred three euro and seventy-nine cents (EUR 3,327,103.79) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The non-subscribing shareholder expressly waives its preferential subscription right in connection with the present capital increase.

An amount of five hundred eighty-thousand seven hundred seventy-five euros (EUR 580,775) will be allocated the share capital and an amount of two million seven hundred forty-six thousand three hundred twenty-eight euro and seventy-nine cents (EUR 2,746,328.79) of the total contribution of three million three hundred twenty-seven thousand one hundred three euro and seventy-nine cents (EUR 3,327,103.79) is allocated to the share premium account.

Fifth resolution

The general meeting decides to set the authorized share capital at one hundred twenty-six million eight hundred seventy-five thousand (EUR 126,875,000) represented by a) Fifty million (50,000,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time; and b) Fifty million (50,000,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs and c) One million five hundred thousand (1,500,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreement

The general meeting decides to renew, for a period of five years, the Company's authorized share capital and in particular the authorization granted to the general partner of the Company to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued unless the shareholders shall have otherwise agreed.

Sixth resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the articles are restated in order for them to read as follows:

Chapter I - Name - Registered office - Duration - Object

1. Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Cerved Luxco" (previously known as "TeamSystem Luxco") (hereinafter the "Company").

2. Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

3. Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

4. Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the Target and any other entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

5. Art. 5. Shareholders Liability. The Manager of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Manager), being the holder(s) of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II. - Share Capital, Shares

6. Art. 6. Corporate Capital.

6.1. Subscribed Capital

The Company's subscribed capital is fixed at three million three hundred seventyone thousand six hundred thirty-one euro and twenty-five cents (EUR 3,371,631.25) consisting of the following:

- a. one (1) Management Share having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share; and
- b. two million six hundred ninety-seven thousand three hundred four (2,697,304) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any preemptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

6.2. The Management Share(s)

(a) The Management Share(s). All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.3. The Ordinary Shares.

(a) The Ordinary Shares. All Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Ordinary Shares. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.4. Redemption; Convertibility.

(a) Redeemable Shares. The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as Ordinary Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with article 15 of the Articles. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with this article 6.4 and the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the Manager(s), or by such person appointed by the Managers), on the basis of the net asset value of all the assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager(s) shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 12. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager(s) that is approved by a majority of the shareholders of the Company shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholder's register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.5. Distributions to Shareholders. If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the manner described in the remaining provisions of this Article 6.5.

The holders of Ordinary Shares and the Management Share(s) shall, unless the Company and all Investors agree otherwise in any separate agreement from time to time, be entitled to receive all distributions on a *pari passu* basis and *pro rata* to the aggregate number of Ordinary Shares and Management Share(s) in issue on the relevant date.

6.6. Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.5 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.6, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.7. Authorised Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at one hundred twenty-six million eight hundred seventy-five thousand euro (EUR 126,875,000) represented by:

a) Fifty million (50,000,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

b) Fifty million (50,000,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs.

c) One million five hundred thousand (1,500,000) Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreement.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the latest shareholders' resolution resolving on the amendment of the authorized share capital in the Luxembourg official gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares (Ordinary Shares, preferred shares or shares of any class which may be issued by the Company) may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present Article is, as a consequence, to be adjusted.

6.8. Amendment of the subscribed and of the authorised capital.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

6.9. Definitions.

For the purpose of these Articles:

"Affiliate" or "Affiliates" when used with reference to any Person, shall mean any Person (i) that is controlled by such Person, (ii) controlling such Person, or

(iii) that is under common control with such Person.

"Articles" means the articles of association of the Company as amended from time to time.

"Company" has the meaning provided in Article 1.

"control" shall mean in respect of a Person the power to manage or govern such

Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

"Family Group" means, with respect to any natural Person, such Person's parents (whether natural or by adoption), spouse and descendants (whether natural or by adoption) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy) solely for the benefit of such Person and/or such Person's parents, spouse and/or descendants.

"Investors" means any holders of Ordinary Shares.

"Management Share(s)" means the management share(s) from time to time issued by the Company.

"Manager" has the meaning provided in Article 8.

"Ordinary Shares" means the Ordinary Shares issued by the Company as provided for in article 6.3 of the Articles and any further ordinary shares issued from time to time or to be issued under the authorized share capital.

"Permitted Transferees" means (i) in the case of any holder of Ordinary Shares who is a natural Person, holders of Ordinary Shares transferred pursuant to applicable laws of descent and distribution or among such Person's Family Group, (ii) in the case of any other Person, holders of Ordinary Shares transferred among its Affiliates and (iii) any other Person to whom transfers are permitted as agreed between the Company and the Investors in a separate agreement from time to time.

"Person" means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any departing, agency or political subdivision thereof.

"Securities" means any duly authorized securities of the Company.

"Subsidiary" or "Subsidiaries" means, with respect to the Company, any company of which a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by the Company or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof.

"Target" means Gemma s.r.l., a company organized and existing under the laws of Italy.

"Transfer" or "transfer" has the meaning provided in Article 7.3(d).

"Warrants" means the warrants to acquire Ordinary Shares, issued pursuant to the Warrant Agreement pursuant to which the Company agrees to issue warrants to acquire Ordinary Shares of the Company.

7. Art. 7. Shares, Shareholders Register and Share Transfers.

7.1. Shareholders Register.

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder.

7.2. Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

7.3. Share Transfer.

(a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Limitations on Transfer. Prior to 31 December 2015, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the shareholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the Manager or unless otherwise permitted pursuant to this Article 7.3.

(c) Permitted Transfers. The restrictions set forth in this Article 7.3 shall not apply with respect to any Transfer of Securities by the holder thereof to any of such holder's Permitted Transferees, after delivering written notice of such Transfer to the Manager; provided, that, the restrictions contained in this Article 7.3 will continue to apply to any Ordinary Shares held by a Permitted Transferee; provided further that, any Ordinary Shares Transferred pursuant to this Article

7.3(c) to a Permitted Transferee of a transferor shall be returned to the transferor promptly upon such transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor.

(d) Transfer. For the purposes of these Articles, "Transfer" or "transfer" shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, "nue-propriété", "usufruit" or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets ("apports partiels d'actifs"), mergers, splits ("scissions"), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

(e) Transfer of Management Share(s). The Management Share(s) held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 9 of these Articles.

(f) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Chapter III - Management

8. Art. 8. Manager. The Company shall be managed by Cerved, a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the "Manager"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

9. Art. 9. Powers of the Manager.

9.1. General Powers.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

9.2. Enforcement of Rights.

The Manager shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders, shall use reasonable efforts to enforce any rights granted to the Company under the articles of association of the Target or under any securityholders agreement which may be entered into among the Target and any of its securityholders from time to time.

9.3. Termination of the Manager by the holders or Ordinary Shares.

In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Ordinary Shares, the Manager shall have failed to fulfill its obligations to the Company and the shareholders under Article 9.2, then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of the Articles as provided for in Article 15, revoke the appointment of the Manager and replace the Manager with a new manager whose appointment shall be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned.

10. Art. 10. Third Parties. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Chapter IV - Supervision

11. Art. 11. Supervisory Board.

11.1. Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the Manager. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board

are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

11.2. Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

11.3. Notices

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

11.4. Chairman

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

11.5. Resolutions

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

11.6. Minutes

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

11.7. Written Resolutions -Conference Call

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.8. Liability

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

11.9. Indemnity

(a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

11.10. Conflicts

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in

business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter V - General meeting of the shareholders

12. Art. 12. Shareholder Meetings.

(a) Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager, two directors of the Manager, or the Supervisory Board.

(b) Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on 30 June at 3:00 p.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Manager by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

(c) Voting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A shareholder may participate in any meeting of shareholders by conference call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter VI - Accounting year - Balance sheet

13. Art. 13. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

14. Art. 14. Reserve. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by decision of the general meeting of shareholders or the Manager, by observing the terms and conditions provided for by law.

Chapter VII - Liquidation - Amendment of the articles

15. Art. 15. Amendment. These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

16. Art. 16. Dissolution. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Chapter IX - Final dispositions - Applicable law

Art. 17. For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de TeamSystem Luxco (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B 104614, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger daté du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mars 2005 sous le numéro 186. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 17 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 août 2009 sous le numéro 1496.

L'assemblée s'est ouverte à 17 heures, sous la présidence de M. Marc Elvinger, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mlle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, qui est aussi élu scrutateur par l'assemblée générale.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société de «TeamSystem Luxco» en «Cerved Luxco»;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 1.423.486,25) par l'annulation de sept cent quarante quatre mille quatre-vingtdix-huit (744.098) Actions Ordinaires de classe A et trois cent quatre-vingtquatorze mille six cent quatre-vingt-onze (394.691) Actions Ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) détenue par la Société elle-même, dans le but de le réduire partant de son montant actuel de quatre millions deux cent quatorze mille trois cent quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 4.214.342,50) jusqu'à un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-six euro vingt cinq cents (EUR 2.790.856,25);

3. Conversion de deux millions deux cent trente-deux mille six cent quatre-vingtquatre (2.232.684) Action Ordinaires de classe A en Actions Ordinaires;

4. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 580.775) par l'émission de quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt Actions Ordinaires (464.620) ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) dans le but de l'augmenter partant de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-six euro vingt cinq cents (EUR 2.790.856,25); jusqu'à un montant de trois millions trois cent soixante-et-onze mille six trente-et-un euro et vingt-cinq cents (EUR 3.371.631,25);

5. Décision de fixer le capital autorisé à cent vingt-six millions huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 126,875,000), consistant en (i) cinquante millions (50,000,000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action, qui est destinée à être émise dans le futur (ii) cinquante millions (50,000,000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action, qui sont destinées à être émises dans le futur pour la conversion des Séries 1 CPECs (iii) un million cinq cent mille (1.500.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action qui sont destinées à l'émission suite à l'exercice d'un Warrant sous le contrat de Warrant et décision de, en accord avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser le Conseil d'administration de la Société de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital autorisé

6. Modifications subséquentes des articles des statuts;

7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphés ne varietur par les comparants, resteront également annexées à l'acte.

III. - Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment avisés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide unanimement de modifier la dénomination de la Société de «TeamSystem Luxco» en «Cerved Luxco».

Seconde résolution

L'assemblée générale décide unanimement de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million quatre cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 1.423.486,25) par l'annulation de sept cent quarante quatre mille quatre-vingt-dix-huit (744.098) Actions Ordinaires de classe A et trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatrevingt-onze (394.691) Actions Ordinaires de classe B ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) détenue par la Société elle-même, dans le but de le réduire partant de son montant actuel de quatre millions deux cent quatorze mille trois cent quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 4.214.342,50) jusqu'à un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-six euro vingt cinq cents (EUR 2.790.856,25);

Troisième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de convertir deux millions deux cent trente-deux mille six cent quatre-vingt-quatre (2.232.684) Action Ordinaires de classe A en Actions Ordinaires

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide unanimement d'augmenter le capital social par un montant de cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 580.775) par l'émission de quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) dans le but de l'augmenter partant de son montant actuel de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille huit cent cinquante-six euro vingt cinq cents (EUR 2.790.856,25) jusqu'à un montant de trois millions trois cent soixante-eteize six trente-et-un euro et vingt-cinq cents (EUR 3.371.631,25);

Quatre cent soixante-quatre mille six cent vingt Actions Ordinaires (464.620) Actions Ordinaires de classe A ont été souscrites comme suit:

SOUSCRIPTEUR	ADRESSE:	Actions Ordinaires	Prix de souscription:
Gianandrea De Bernardis	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	158.758 Actions Ordinaires	1.136.853.36 €
Michele Colavita	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	63.923 Actions Ordinaires	457.750.08 €
Vincenzo Ferrari	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	57.504 Actions Ordinaires	411.782.09 €
Stefano Matera	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	52.130 Actions Ordinaires	373.295.78 €
Fulvio Talucci	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	10.567 Actions Ordinaires	75.672.34 €
Fabrizio Lunazzi	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	6.791 Actions Ordinaires	48.627.69 €
Stefano Roversi	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	10.568 Actions Ordinaires	75.678.54 €
Frederico Leproux	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	49.992 Actions Ordinaires	357.990.23 €
Cristiano Zanetti	c/o TeamSystem SpA via Caduti Sul Laroro 11 60019 Senigallia, Italy	52.130 Actions Ordinaires	373.295.78 €
TeamSystem Integral Investors S.à r.l.	9A, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach	2.257 Actions Ordinaires	16.157.89 €
TOTAL		464.620	3.327.103.79 €

Les Actions Ordinaires de classe A ainsi souscrites ont été libérées en espèce par les souscripteurs de sorte que le montant total de trois millions trois cent vingt-sept mille cent trois euros et soixante-dix-neuf cents (3,327,103.79) est à la disposition de la Société, comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

Les mandataires sont autorisés à souscrire aux nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

Les actionnaires non-souscrivant renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription pour cette présente augmentation de capital.

Un montant de cinq cent quatre-vingt mille sept cent soixante-quinze euros (580,775) de l'apport total de trois millions trois cent vingt-sept mille cent trois euros et soixante-dix-neuf cents (3.327.103,79) est alloué au capital social et un montant de deux millions sept cent quarante-six mille trois cent vingt-huit euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 2.746.328,79) du montant total de trois millions trois cent vingt-sept mille cent trois euros et soixante-dix-neuf cents (3,327,103.79) est alloué à la prime d'émission.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital autorisé à cent vingt-six millions huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 126,875,000), consistant en:

(a) cinquante millions (50,000,000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action, qui est destinée à être émise dans le futur

(b) cinquante millions (50,000,000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action, qui sont destinées à être émises dans le futur pour la conversion des Séries 1 CPECs;

(c) un million cinq cent mille (1.500.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action qui sont destinées à l'émission suite à l'exercice d'un Warrant sous le contrat de Warrant.

L'assemblée générale décide, en accord avec l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'autoriser le Conseil d'administration de la Société de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital autorisé pour une durée de cinq ans.

Sixième résolution

En conséquence des actions ci-dessus mentionnés, les statuts seront modifiés, leur teneur sera désormais la suivante:

Chapitre I^{er} - Dénomination - Siège - Durée - Objet

17. Art. 1^{er}. Nom. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de «Cerved Luxco» (précédemment dénommée "Team-System Luxco" (ci-après la «Société»)).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la même municipalité par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. Le Gérant de la Société (l'associé commandité) est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (pour éviter tout doute, n'incluant pas le Gérant) étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Chapitre II - Capital social - Actions

Art. 6. Capital Social.

6.1. Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de trois millions trois cent soixante et onze mille six cent trente-et-un euro et vingt-cinq cent (EUR 3,371,631.25) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

a) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action; et

b) deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent cinq (2,697,305) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action; Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents Statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter

séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

6.2. Les Action(s) de Commandité.

(a) Les Action(s) de Commandité. Toutes les Action(s) de Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Action(s) de Commandité.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.3. Les Actions Ordinaires.

(a) Les Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque action Ordinaire donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

Art. 6. 4. Rachat; Conversion.

(a) Actions rachetables. La Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat peut avoir lieu suite à une décision adoptée à la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 12. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir de dividendes ou des bonis de liquidation. Les actions rachetables peuvent être annulées sur demande du gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenues en conformité avec les dispositions de l'Article 15. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément au présent article 6.4 et aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables est calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Gérant(s) considérera (ont) comme étant justes et équitables. Une telle valeur doit faire l'objet d'une approbation par la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 12. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par la majorité des actionnaires au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

(d) Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions ordinaires et de la valeur du prix de rachat selon les articles 6.5(a) et 6.5(c). Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

(e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires ne sont pas convertibles en des actions d'une classe différente.

6.5. Distributions aux Actionnaires

Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou le Gérant décident de procéder à une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment où, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, des distributions à partir des fonds légalement disponibles à cet effet, de la manière décrite dans les dispositions suivantes de cet Article 6.5.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires et l'(les) Action(s) de Commandité sont, sauf accord contraire de la Société et des Investisseurs, le cas échéant, en droit de recevoir toutes les distributions sur la base du pari passu et au pro rata du nombre total des Actions Ordinaires et de cette (ces) Action(s) de Commandité en cause à la date pertinente.

6.6. Droits de liquidation

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires et aux porteurs d'Actions de Commandité, conformément aux dispositions de l'Article 6.5. ci-dessus.

Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.6, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

6.7. Capital autorisé

En sus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cent vingt-six millions huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 126,875,000), consistant en:

(d) cinquante millions (50,000,000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action, qui est destinée à être émise dans le futur

(e) cinquante millions (50,000,000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action, qui sont destinées à être émises dans le futur pour la conversion des Séries 1 CPECs;

(f) un million cinq cent mille (1.500.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq centimes (1,25) par action qui sont destinées à l'émission suite à l'exercice d'un Warrant sous le contrat de Warrant.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles (Actions Ordinaires, actions préférentielles ou actions de toute classe pouvant être émise par la Société) seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par les Gérants, le présent article sera modifié en conséquence.

6.8. Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents statuts.

6.9. Définitions

Au sens de ces Statuts:

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, signifie toute

Personne (i) Contrôle par ladite Personne, (ii) Contrôlant ladite Personne, ou (iii) étant sous un Contrôle commun avec ladite Personne.

«Statuts» signifie les statuts tels que modifiés de temps à autre.

«Société» a la signification stipulée à l'Article 1.

«contrôle» signifie, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger cette Personne, ou de nommer les organes de gérance et de direction de cette Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement (en ce sens, une société en commandite par actions sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«Groupe Familial» signifie pour une Personne physique, les parents de cette Personne (qu'ils soient naturels ou adoptés), l'épouse et les descendants (qu'ils soient naturels ou adoptés) et tout trust (résultant soit d'une décision inter

vivos, d'une disposition testamentaire ou intestat) bénéficiant uniquement à la Personne et/ou aux parents, à l'épouse et/ou aux descendants de la Personne. «Investisseurs» désigne tout détenteur d'Actions Ordinaires.

«Action de Commandité» signifie l(es) action(s) de commandité émise(s) périodiquement par la Société.

«Gérant» a la signification stipulée à l'Article 8.

«Actions Ordinaires» signifie les Actions Ordinaires émises par la Société conformément à l'article 6.3 des Statuts.

«Cessionnaire Autorisé» désigne (i) dans le cas d'un détenteur d'Actions Ordinaires personne physique, un détenteur d'Actions Ordinaires transférées conformément aux lois applicables à la succession et à la distribution ou faisant partie du Groupe Familial de la Personne, (ii) dans le cas de toute autre Personne, un détenteur d'Actions Ordinaires transférées parmi ses Affiliés et (iii) toute autre personne à laquelle il est permis de faire de cessions conformément à un accord conclu, le cas échéant, entre la Société et les Investisseurs.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (limited liability company), une société anonyme (joint stock company), un trust, une entreprise commune (joint venture), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés.

«Filiale» ou «Filiales» signifie, relativement à la Société, toute société dont une majorité de tous les droits de vote des actions habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, managers ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par la Société ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments.

«Cible» signifie TeamSystem S.p.A., une société constituée et régie par le droit italien.

«Date de cessation» a la signification donnée par l'Article 6.6 (a)

«Transfert» ou «transfert» a la signification stipulée à l'Article 7.3 (d).

«Warrants» signifie les warrants permettant d'acquérir des Actions Ordinaires de Classe A et émis suivant l'Accord de Warrants.

«Accord de Warrants» signifie l'instrument par lequel la Société consent à émettre des Warrants en vue d'acquérir des Actions Ordinaires de Classe A.

Art. 7. Actions, Registre d'Actionnaires et Transferts d'Actions.

7.1. Registre d'Actionnaires.

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par le Gérant seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

7.2. Propriété des Actions.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

7.3. Transfert des Actions.

(a) Déclaration de Transfert. Le transfert d'actions sera opéré par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code civil Luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

(b) Limitations de Transfert de Titres. Avant le 31 décembre 2015, ou durant une période plus courte conforme à la loi applicable, les actionnaires de la Société ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable du Gérant de la Société, sauf stipulation contraire prévue au présent Article 7.3.

(c) Transferts autorisés. Les restrictions exposées dans le présent Article 7.3 ne s'appliqueront pas au Transfert de Titres par un porteur aux Cessionnaires Autorisés de ce porteur, après la remise au Gérant d'une notification écrite relative à ce Transfert; à condition que les restrictions visées dans cet Article

7.3 continuent à s'appliquer à toute Action Ordinaire détenue par un Cessionnaire Autorisé; et à la condition supplémentaire que toute Action Ordinaire transférée conformément à cet Article 7.3(c) au Cessionnaire Autorisé d'un cédant, soit retournée rapidement au cédant lorsque ce cessionnaire cessera d'être un Affilié ou un membre du Groupe Familial du cédant.

(d) Transfert. Pour les besoins de cet Article, "Transfert" ou "transfert" signifie toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout

droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives.

(e) Transfert de l'Action de Commandité. L'Action (les Actions) de Commandité détenue(s) par le Gérant n'est pas transférable, sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

(f) Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelques motifs que ce soit.

Chapitre III - Gérance

Art. 8. Gérant. La Société sera administrée par Cerved, une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé le «Gérant»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'Article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant.

9.1. Pouvoirs généraux.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

9.2. Exécution des pouvoirs.

Le Gérant doit agir de bonne foi et dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, et s'efforcer, dans la limite du raisonnable, d'exécuter tout droit accordé à la Société dans les Statuts de la Cible ou dans un pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu périodiquement entre la Cible et un de ses détenteur de titres.

9.3. Révocation du Gérant par les détenteurs d'Actions Ordinaires

Dans le cas où, selon l'avis raisonnable des détenteurs d'Actions Ordinaires le Gérant n'a pas rempli ses obligations envers la Société et les actionnaires, selon l'Article 9.2, les actionnaires, agissant suite à un vote affirmatif résultant d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises en matière de modification des Statuts, selon l'Article 15, pourront révoquer le Gérant et le remplacer par un nouveau gérant dont la nomination devra être approuvée par un vote affirmatif pris dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que mentionnées ci-dessus.

Art. 10. Tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, à sa seule discrétion.

Chapitre IV - Surveillance

Art. 11. Conseil de Surveillance.

11.1. Membres du Conseil de Surveillance.

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera, et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant. Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

11.2. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

11.3. Notifications.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation doit mentionner le lieu et l'agenda de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.4. Présidence.

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.5. Résolutions.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.6. Procès-verbaux.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

11.7 Décisions Ecrites - Conférence Téléphonique.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.8 Responsabilité.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne contracte, en raison de sa position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris régulièrement par les membres du Conseil de Surveillance au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

11.9 Indemnité.

(a) Indemnité. La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

(b) Dépenses. La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soit créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

11.10. Conflits. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur ou le directeur du Gérant qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Réunion des Actionnaires.

(a) Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance.

(b) Lieu, Moment. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 juin à 15:00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

(c) Vote. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Chapitre VI - Exercice social, Bilan

Art. 13. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 14. Réserve. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués sur décision du Gérant ou de l'assemblée générale des actionnaires en observant les conditions légales.

Chapitre VII - Liquidation et Modification des statuts

Art. 15. Modification. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Chapitre VIII - Dispositions finales et Loi applicable

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date fixée en-tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43211. Reçu soixante-quinze euros (75 EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010139279/1006.

(100159616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Top Motors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 195, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.389.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138229/9.

(100156984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Top Motors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 195, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.389.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010138230/9.

(100156985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

F.K.L. a.s.b.l., Fédération de Kickersport Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 5.481.

STATUTS

Modifiés et approuvés lors de l'Assemblée Générale du 17-09-2010

A.) Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. La Fédération de Kickersport Luxembourg, fondée en 1964, s'est constituée dans son Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 1972 en association sans but lucratif. Elle porte la dénomination "FÉDÉRATION DE KICKERSPORT LUXEMBOURG", association sans but lucratif, en" abréviation "F.K.L. a.s.b.l."

Son siège social est à Luxembourg.

Sa durée est illimitée.

B.) Objet

Art. 2. L'association a pour objet l'organisation, la propagande et la pratique du football de table, dans tous ses aspects, au Grand-Duché du Luxembourg.

Elle réalise son objet par la création, la gestion, l'entretien et la direction de toutes œuvres poursuivant le même but.

Elle s'interdit toute prise de position politique ou confessionnelle,

La F.K.L. a.s.b.l. peut s'affilier à des organismes tant nationaux qu'internationaux, poursuivant des buts analogues aux siens ou compatibles avec ceux-ci.

C.) Membres

Art. 3. L'association comprend:

- a) des membres associés
- b) des membres affiliés
- c) des membres honoraires

Le nombre des membres associés ne peut toutefois être inférieur à trois.

Art. 4. Peut devenir membre associé toute association, qu'elle soit constituée elle-même en association sans but lucratif ou en simple association de fait, dont le but social est la pratique et la promotion du football de table sous tous ses aspects.

Les membres associés ont le seul droit de vote aux assemblées générales.

Art. 5. Peut devenir membre affilié toute personne physique qui en fait la demande écrite. Les membres affiliés peuvent assister avec voix consultative aux assemblées générales.

Art. 6. Les membres honoraires sont des personnes physiques auxquelles ce titre a été conféré pour avoir rendu des services signalés à la cause de l'association. Ils peuvent assister avec voix consultative aux assemblées générales.

Art. 7. L'admission d'un membre associé est décidée provisoirement par le Conseil d'Administration, sur demande écrite accompagnée d'un exemplaire des statuts de l'association requérante et indiquant la composition de son organe directeur. L'admission définitive est prononcée par la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Les membres affiliés sont admis par le Conseil d'Administration dont la décision est souveraine et n'a pas besoin d'être motivée.

Art. 9. Le titre de membre honoraire est octroyé par décision de l'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 10. La qualité de membre tant associé qu'affilié se perd par la démission donnée par lettre recommandée au Conseil d'Administration. Toutefois, les membres associés ne peuvent donner leur démission que pour la fin de l'exercice en cours.

La qualité de membre se perd aussi par l'exclusion prononcée pour non-paiement de la cotisation plus de deux mois après l'échéance ou pour motif grave, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications.

Le membre associé exclu pourra se pourvoir devant la prochaine assemblée générale.

Art. 11. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée générale relatives à l'admission ou l'exclusion d'un membre associé sont prises à la majorité de deux tiers des voix.

L'exclusion sera notifiée par lettre recommandée au membre associé exclu.

D.) Cotisation

Art. 13. Le montant des cotisations est fixé annuellement par l'assemblée générale ordinaire pour l'année sociale à venir.

Pour les membres associés, cette cotisation ne pourra dépasser le montant de 100 EUR (cent Euros).

Pour les membres affiliés, elle ne pourra non plus dépasser le montant de 15 EUR (quinze Euros).

La cotisation des membres affiliés doit être payée le moment de la délivrance d'une licence F.K.L.

E.) Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale se réunit deux fois par an entre le 15 juin et le 1^{er} octobre.

Elle peut en outre être convoquée sur demande écrite et motivée d'au moins un cinquième des membres associés. Dans ce dernier cas, l'assemblée doit avoir lieu dans les 20 jours de la demande et l'ordre du jour doit porter sur les points y précisés.

Art. 15. Les convocations sont faites par le Conseil d'Administrations par avis postal 15 jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée.

Toute proposition écrite émanant d'un ou de plusieurs membres associés et parvenue au président, par lettre recommandée au plus tard 15 jours avant l'assemblée générale, doit être ajoutée à l'ordre du jour.

Elle doit être portée à la connaissance des membres associés, par lettre ordinaire, au moins 48 heures avant la date de l'assemblée.

Art. 16. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- a) la modification des statuts,
- b) la nomination et la révocation des administrateurs,
- c) l'approbation des budgets et des comptes,
- d) le changement des règlements de jeu,
- e) la dissolution de la Fédération

Art. 17. L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou par son remplaçant.

Art. 18. L'assemblée générale, dans tous les cas où les présents statuts n'en décident pas autrement, est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres associés présents. Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix émises. En cas de parité de voix, la proposition soumise au vote est considérée comme rejetée.

Les décisions concernant des modifications aux statuts doivent intervenir conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Art. 19. Chaque membre associé désigne au maximum 1 (un) délégué par équipe participante aux compétitions officielles de la F.K.L. à l'assemblée générale.

Il a une voix de vote par équipe.

Une équipe retirée des compétitions officielles de la F.K.L. au cours de la saison a toujours le droit de vote à l'assemblée générale, tandis qu'une équipe exclue des compétitions officielles de la F.K.L. a perdu le droit de vote.

Les nouvelles équipes auront seulement le droit de vote si elles ont été admises, préalablement, par l'assemblée générale.

Il est loisible aux membres associés de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre associé, sans toutefois qu'un membre associé ne pourra représenter plus d'un autre membre associé.

Art. 20. Les élections se font au scrutin secret et à la majorité simple des votes valablement émis.

Chaque électeur dispose pour chaque tour de scrutin d'autant de voix qu'il y a des postes à pourvoir.

En cas de parité, un tour de scrutin supplémentaire apportera la décision.

Art. 21. Les résolutions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre des actes de la F.K.L. sous forme de procès-verbal, signé par le président et le secrétaire de l'assemblée.

Ce registre est conservé au secrétariat de la F.K.L. où tous les membres en peuvent prendre connaissance, mais sans déplacement du registre,

A tous tiers qui justifient d'un légitime intérêt, les résolutions peuvent être communiquées par extrait, certifié par le président et un administrateur.

Art. 22. L'assemblée générale ne peut pas délibérer sur des points ne figurant pas sur l'ordre du jour.

En ce qui concerne les modifications aux statuts, le texte doit obligatoirement être reproduit à l'ordre du jour adressé aux membres associés.

F.) Conseil d'Administration

Art. 23. L'association est administrée par un Conseil d'Administration d'au moins sept membres élus par l'assemblée générale.

Les administrateurs sont élus pour une durée de deux années.

Le nombre des administrateurs doit être impair. Ce nombre est fixé par l'assemblée générale avant les élections.

Les candidats aux élections n'ayant pas été élus sont appelés à terminer le ou les mandats devenus éventuellement vacants, dans l'ordre de leur élection.

Art. 24. Le président du Conseil d'Administration est élu par l'assemblée générale à la majorité relative des suffrages en un tour de scrutin distinct, et ceci pour une durée de deux années.

Art. 25. Pour être candidat aux élections, le candidat doit avoir atteint l'âge de 18 ans révolus.

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat de la F.K.L. par lettre recommandée au moins 8 jours avant le début de l'assemblée générale.

Art. 26. Aucun membre associé ne peut être représenté par plus de trois de ses membres au Conseil d'Administration.

Art. 27. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de l'association, ainsi que pour la réalisation de son objectif social.

Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice des autres pouvoirs dérivants de la loi ou des statuts, passer tous contrats, acheter, vendre, échanger, emprunter, prendre et donner en bail tous biens, meubles et immeubles, et faire d'une façon générale tout ce qui est nécessaire pour réaliser l'objet social de l'association.

Il ouvre tous comptes en banque, décide de tout placement de fonds ou de revenus. Il veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale.

Art. 28. Les actions judiciaires, tant en demandant, tant en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de la F.K.L. par le Conseil d'Administration, poursuites ou diligences de son président ou d'un administrateur à ce spécialement désigné.

Art. 29. Pour tout engagement dépassant la somme de 5000.- EUR (cinq mille euros), une décision de l'assemblée générale est requise.

Art. 30. Le Conseil d'Administration statue sur toutes les contestations pouvant surgir au sujet de l'interprétation des statuts, sauf recours à l'assemblée générale. Il établit les règlements sportifs, confirme l'équipe nationale aux championnats internationaux et décide de l'attribution des médailles et des coupes créées par l'association. De plus il décide du mode de jeu et des tables pour toutes les manifestations officielles liant le football de table à la F.K.L.

Art. 31. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, pour la gestion journalière de l'association, à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers qu'il désigne et dont il fixe les attributions et, le cas échéant, les rétributions.

Art. 32. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. Toutefois, il pourra délibérer, quelque soit le nombre des administrateurs présents ou représentés, lorsqu'il est appelé à délibérer sur un objet inscrit à l'ordre du jour de la séance précédente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix; en cas de parité, la voix du président ou, à son défaut, celle de son remplaçant est prépondérante.

Tout administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur, sans cependant qu'un administrateur puisse disposer de plus d'une procuration.

Le Conseil d'Administration est présidé par le président, à son défaut par le vice-président et son défaut par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 33. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits par le secrétaire dans le registre des actes de l'association.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont signées par au moins 3 administrateurs.

Art. 34. Tout administrateur qui, sans motif reconnu valable par le Conseil d'Administration, a été absent à 3 séances du Conseil au cours d'un exercice, est considéré comme démissionnaire.

Art. 35. La démission d'un administrateur au cours d'un exercice doit se faire par lettre recommandée adressée au président de l'association.

Art. 36. Le mandat d'administrateur est gratuit. Néanmoins des indemnités peuvent être accordées pour l'accomplissement de missions spéciales déterminées par le Conseil d'Administration, ainsi que pour des frais de routes et de voyage.

G.) Signature et Comptabilité

Art. 37. Les signatures conjointes de deux administrateurs engagent valablement l'association envers les tiers, sans qu'il doive être justifié d'une autorisation préalable.

La correspondance courante, les quittances ou décharges peuvent ne porter que la seule signature d'un administrateur à ce désigné par le Conseil d'Administration, ou même celle de tiers, que le Conseil d'Administration désigne sous sa responsabilité à cette fin.

H.) Contrôle

Art. 38. La gestion financière de l'association est surveillée et contrôlée par deux commissaires élus à la majorité simple par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Ces commissaires doivent être porteurs d'une licence fédérale. Les commissaires sont rééligibles.

Ils font à l'assemblée générale un rapport sur le résultat de leur contrôle. Ils peuvent prendre inspection de tous les documents, notamment des registres et des pièces comptables. Ils peuvent, par une décision à l'unanimité, convoquer l'assemblée générale, mais seulement pour des motifs ayant trait à leur mission.

I.) Ressources, Exercice social, Bilan et Budget

Art. 39. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations annuelles versées par les membres,
- b) des subsides des pouvoirs publics,
- c) des subventions spéciales accordées par des particuliers et des collectivités,
- d) des revenus de ses biens propres et de ses participations ainsi que du produit de la loterie fédérale,
- e) des dons et des legs éventuels.

Art. 40. L'exercice social commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août.

J.) Dissolution

Art. 41. La dissolution de l'association ne pourra être prononcée que moyennant l'observation des formalités et conditions prévues par l'article 20 de la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

En cas de dissolution, son avoir entier sera remis à la Croix Rouge Luxembourgeoise.

K.) Disposition interprétative, Perte de la personnalité civile

Art. 42. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il y a lieu de se référer à la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Art. 43. La perte, pour une raison quelconque, de la personnalité civile, n'entraîne pas elle-même la dissolution de l'association, qui continue d'exister comme association de fait.

Ainsi faits à Luxembourg le 25 septembre 1998 et mis à jour le 06 septembre 2002.

Révision et mis à jour le 17 septembre 2009.

Révision et mis à jour le 15 septembre 2010.

Fédération de Kickersport Luxembourg

ANNEXE.

Le Conseil d'Administration:

Président: Eric JACQUOT

Vice-Président: Jean-Louis THIJSENS

Secrétaire: Antoine TURPEL

Trésorier: John SCHAEFFER

Commissaire sportif: Michelé GIOVINAZZI

Informaticien: André Da Silva Rodrigues

Membres: Nuno DA CRUZ DOS SANTOS, Carlos DA SILVA RIBEIRO, Michael MOUTINHO PINTO, Leonardo PIETRANTUONO, Norbert RIPPINGER, Joao SIMOES CAMPOS, Patrick THILTGEN

Membre honoraire:

Patricio PAFFETTI

Les réviseurs de caisse:

Marthe MEIS

Ronny CARDOSO

Luxembourg, le 17/09/ 2010.

Fédération de Kickersport Luxembourg

Jacquot Eric / Turpel Antoine / Da Silva André / Thijssens Jean-Louis / Schaeffer John

Président de la FKL / Secrétaire / Informaticien / Vice-président / Trésorier

Référence de publication: 2010141309/207.

(100160561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Tournesol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.112.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOURNESOL S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010138231/12.

(100157473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Vence Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.858.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010138238/10.

(100157055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Vrokolux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.315.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138241/14.

(100157178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

M.A.S. (Medical Assistance Service) S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 30, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 23.323.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme M.A.S. (MEDICAL ASSISTANCE SERVICE) S.A. HOLDING, dont le siège social au 30, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été dénoncé en date du 8 mars 1990, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves Genot

Le liquidateur

Référence de publication: 2010138296/18.

(100157912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

West Park Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.860,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 147.176.

EXTRAIT

Dorénavant le siège social de WEST PARK MANAGEMENT SERVICES LIMITED, l'actionnaire unique de la Société est la suivante:

29 Esplanade, 1st floor, St Helier, JE2 3QA - JERSEY.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138242/17.

(100156991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

64 Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.658.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 Octobre 2010 que:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée née le 8.12.1962 à Villerupt, demeurant professionnellement 40, Avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg est élue administrateur en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010138243/15.

(100157079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

La Ramure SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.681.

L'an deux mil dix, le dix-sept août

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA RAMURE SA, avec siège social à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 23 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 09 mars 2004 numéro 274 inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 98.681.

L'assemblée est ouverte à 10.50 heures et sous la présidence de Monsieur Omer COLLARD administrateur de société, demeurant à Wiltz, lequel fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. révocation du commissaire aux comptes, Monsieur Hugues LAPAGNE
2. démission de Madame Michèle HOUYOUX et Monsieur Pierre BOURGEOIS de leur poste d'administrateur
3. modifier les statuts de la société pour pouvoir être gérée par un administrateur unique
4. prolonger le mandat de l'administrateur restant, Monsieur Omer COLLARD
5. nommer un nouveau commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Pierre COLLARD

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée révoque Monsieur Hugues LAPAGNE de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Michèle HOUYOUX et de Monsieur Pierre BOURGEOIS de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts pour lui permettre d'être gérée par un administrateur unique, et remplace en conséquence les articles 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14 et 16 comme suit:

" **Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre

compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs, ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent."

121090

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prolonger le mandat de l'administrateur unique Monsieur Omer COLLARD administrateur de sociétés, né à Harsin (B), le 1^{er} mars 1935, demeurant à L-9530 Wiltz, 24, Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016 avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Pierre COLLARD, administrateur de sociétés, né à Aye (B), le 22 octobre 1966, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 12, rue du Vicinal, et cela jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.10 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Collard, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 août 2010 - WIL/2010/737 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 26 août 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010140344/130.

(100159342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Alpha Pyrenees Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 113.438.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

«Dépôt rectificatif de document «N°L090176246.04» enregistré à Luxembourg le 17/11/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010138244/11.

(100158167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Amentum Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 125.579.

Rectificatif des comptes déposés au RCS le 24/11/2009 sous la référence L090179675.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138245/12.

(100157785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Acraf International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.546.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.
Pour ACRAF INTERNATIONAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2010138247/15.

(100157872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

LABRIS S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 97.852.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 OCT. 2010.

Pour: LABRIS S.A. - société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010138293/16.

(100157865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 31.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138248/10.

(100157769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

AMICI SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 53.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 OCT. 2010.

Pour AMICI S.A.
Société anonyme holding
Experta Luxembourg
Société anonyme
Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010138249/15.

(100157876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Brave B Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 146.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre Stemper / Naim Gjonaj
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010138250/11.

(100157949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Mineral Exploration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.952.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MINERAL EXPLORATION S.A., dont le siège social au 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été dénoncé en date du 4 septembre 1992, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves Genot

Le liquidateur

Référence de publication: 2010138301/18.

(100157907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/Gennevilliers S.à r.l.).

Capital social: EUR 833.250,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.803.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138251/14.

(100157850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BRE/Gennevilliers S.à r.l.).

Capital social: EUR 833.250,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.803.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138252/14.

(100157851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

BRE/German Hotel Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.442.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138253/13.

(100157849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

BRE/Neuss Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.441.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138254/13.

(100157848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Julvier Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 156.150.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Astrut Holdings Limited», une société constituée et existant sous le droit chypriote, établie et ayant son siège social à Kiriakou Matsi 3, Roussos Limassol Tower, 5th Floor, Flat/Office 5A, 3040 Limassol, Chypre, enregistrée sous le numéro HE 178356,

ici représentée par:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 14 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts. La société existera sous la dénomination de «Julvier Investissements S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toutes transactions permises par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, incluant, entre autres, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, créances ou dettes de tiers ou inhérents

à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La Société peut en particulier (sans limiter l'objet de la Société, mais sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation):

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs (notamment, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, des obligations liées à des fonds), détenir et disposer de toute manière de tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette (notamment, et sans que cette énumération ne soit exhaustive, des Genussscheine, ci-après nommés «Valeurs Mobilières»), afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération.

La Société peut de façon générale effectuer toute transaction, qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et de toute activité d'investissement (collective d'épargne) sujet à l'autorisation et la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et peut s'engager dans tout acte ou activité licites et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) consistant en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société peut émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur respecteront les conditions prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux administrateurs. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier juin de chaque année à 15.30 heures. Si ce jour est un jour qui n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique une autre personne qui ne doit pas être un actionnaire comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens sera présumée comme équivalant à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toute personne morale membre du conseil d'administration doit désigner un représentant permanent.

Les administrateurs seront élus lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou lors de toute autre assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite du consentement de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens sera présumée comme équivalant à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par câble, télégramme, télex, télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs réviseurs indépendants agréés qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. Le conseil d'administration désignera les réviseurs indépendants agréés et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts. En cas de dissolution de la Société,

il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Limitation des recours et non pétition

Art. 19. Les créances sur la Société des détenteurs de Valeurs Mobilières émises par la Société ou des autres créanciers de la Société sont limitées aux actifs de la Société.

Art. 20. Aucun détenteur de Valeurs Mobilières émises par la Société, ni aucun autre créancier de la Société ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 21. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra exceptionnellement le 2 février 2012 à 15.30 au lieu du 1^{er} juin de l'an 2012 comme prévu à l'article huit (8) des présents statuts.

Souscription et libération

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement souscrites par la société «Astrut Holdings Limited», pré-qualifiée.

Ces mêmes actions ont été intégralement libérées par le même souscripteur et par un versement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Michele CANEPA, président, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
 - Monsieur Roberto DE LUCA, né à Luxembourg, le 13 avril 1973, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
 - Monsieur Pedro GONCALVES, né à Mortágua (Portugal), le 24 septembre 1973, demeurant professionnellement au 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
- 3.- Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.
- 4.- Le siège social est établi au 3 rue Belle-vue, L-1227 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: V. WESQUY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12564. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010139114/244.

(100159842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Centuria PVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Référence de publication: 2010138255/10.

(100157837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Combourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.132.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010138256/10.

(100157762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Epuramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

*Excerpt of the minutes of the Annual General Meeting
July 16th, 2010*

The annual general meeting of the shareholders renews the mandates as Directors of

- Mr. Achim Kopmeier, residing in 4, rue Agatha Christie, L-6139 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, until the Annual General Meeting 2011

- Mr. Robert Dennewald, residing in 8, Cité Rackenberg, L-2409 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, until the Annual General Meeting 2011

The annual general meeting of the shareholders elects as Directors

- Mr. Bogdan Serban, professionally residing in Rue des Chaux, L-5324 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, until the Annual General Meeting 2011

- Mr. Pitt Pirrotte, residing in 30, Millegässel, L-2156 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, until the Annual General Meeting 2011

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung
16. Juli 2010*

Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre verlängert die Mandate als Verwaltungsratsmitglieder von

- Herrn Achim Kopmeier, wohnhaft in 4, rue Agatha Christie, L-6139 Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, bis zur Jahreshauptversammlung 2011

- Herrn Robert Dennewald, wohnhaft in 8, Cité Rackenberg, L-2409 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, bis zur Jahreshauptversammlung 2011

Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre wählt als Verwaltungsratsmitglieder

- Herrn Bogdan Serban, mit Berufsadresse in Rue des Chaux, L-5324 Contern, Großherzogtum Luxemburg, bis zur Jahreshauptversammlung 2011

- Herrn Pitt Pirrotte, wohnhaft in 30, Millegässel, L-2156 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, bis zur Jahreshauptversammlung 2011

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés.

Luxembourg, October 19th, 2010.

Référence de publication: 2010139901/34.

(100160164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Creaction International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1329 Luxembourg, 67, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 45.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

Signature

Référence de publication: 2010138257/14.

(100157765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Dexia Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.139.

Par décision de l'actionnaire unique, il a été décidé de nommer (en date du 1^{er} décembre 2009) à la fonction de Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg pour l'exercice social clôturant en date du 30 juin 2009.

Pour DEXIA CARBON CAPITAL S. à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010138266/15.

(100158081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Enumdns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 120.519.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 septembre 2010 que:

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Xavier Buck, né le 21.07.1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;
- Roger Greden, né le 28.10.1953 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Marco Houwen, né le 14.09.1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange;
- Louis Frère, né le 03.05.1953 à Rome (Italie), demeurant au 106, avenue de l'Observatoire, B-1180 Bruxelles;
- et Frederick Schiwek, né le 22.03.1974 à Katowice (Pologne), modification, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Xavier Buck, né le 21.07.1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

La société Fidu-Concept Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.136, avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société Europe Fiduciaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2010139895/25.
(100160495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Friedhaff II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 127.608.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FRIEDHAFF II S.A.
Signature

Référence de publication: 2010138273/12.
(100158060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Friedhaff III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 127.617.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FRIEDHAFF III S.A.
Signature

Référence de publication: 2010138274/12.
(100158057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Friedhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 91.971.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FRIEDHAFF S.A.
Signature

Référence de publication: 2010138275/12.
(100158063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

TMC Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.
R.C.S. Luxembourg B 156.151.

STATUTS

L'an deux mille dix, le six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Benoit Joachim, employé privé, né à Luxembourg, le 14 janvier 1976, demeurant à L-1326 Luxembourg, Luxembourg

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que toutes opérations d'achat et de vente immobilière, le conseil, la coordination, la promotion, la gestion d'immeubles et de biens immobiliers, l'estimation, la

participation, la mise en valeur de tous biens immobiliers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, tant pour son compte que pour le compte de tiers, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet la gestion et l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société peut avoir en outre toutes activités se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou facilitant sa réalisation, ainsi que la prise de participations dans toutes autres sociétés ayant un objet analogue ou complémentaire. La société a également pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales ou civiles, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques; elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter, tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TMC IMMO S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Benoit Joachim	100 Parts
Total: Cent Parts Sociales	100 Parts

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2.- Sont nommés gérants techniques pour une durée indéterminée:

- Monsieur Daniel Schweitzer, agent d'assurance, né le 29 novembre 1981 à Luxembourg, demeurant à L-9375 Gralingen 3 rue principale.

- Monsieur Anthony Roti, agent immobilier, né à Algrange, le 08 août 1980, demeurant à F-54560 Serrouville, 6, rue Filière,

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Benoit Joachim, employé privé, né à Luxembourg, le 14 janvier 1976, demeurant à L-1326 Luxembourg, Luxembourg

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant technique responsable dans son domaine avec la signature du gérant administratif.

3.- L'adresse de la société sera la suivante: 7 rue Auguste Charles L-1326 Luxembourg.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. JOACHIM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44397. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010139289/107.

(100159851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Pour DKV Globality S.A.

Signature

Référence de publication: 2010138267/12.

(100158100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 85.950.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138268/10.

(100157844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Finpic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 103.392.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finpic S.A.
Naim Gjonaj / Christelle Rétif
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010138270/12.

(100157950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

D.N.D. Buildings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 6, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 81.358.

EXTRAIT

Cessions de parts du 23.06.2009

Monsieur Daniel Champagne, demeurant 32 Mirfeld à B-4770 Amel, propriétaire de 70% du capital et de la société DND Buildings Sàrl, déclare céder à Monsieur John Champagne, demeurant 2 Rue de Tatonville à B-4557 Tinlot, une quotité de 60% des parts qu'il détient du capital de la société de sorte que les quotités s'établissent dorénavant comme suit:

- Monsieur Daniel Champagne:	10%
- Monsieur John Champagne	90%
Pour un total de:	100%

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour la société
ARCADIA GESTION SA
Signature

Référence de publication: 2010139548/20.

(100158454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Flipo Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 115.658.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
FLIPO PARTICIPATIONS S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2010138271/12.

(100158056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 5.322.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FONCIER & PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010138272/12.

(100158069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

GILLESSEN FRERES SPRL; Succurale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 102.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15.10.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

Signature

Référence de publication: 2010138277/14.

(100157817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 OCT. 2010.

Pour: MIRIM S.A - société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Mireille WAGNER

Référence de publication: 2010138302/16.

(100157864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

L'Alsacienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 67.196.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010138185/10.

(100156931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.
